



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 195/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Demande de subventions
pour la reconstruction du
pont de Veil

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRETARIE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique que la Commune a sollicité l'État, au titre de la Dotation de Solidarité Nationale, à hauteur de 90% du montant total HT des travaux, pour la reconstruction du pont de Veil.

Afin d'être subventionné à 100%, **Monsieur le Maire** propose de solliciter aussi le Département à hauteur de 10% du montant total HT.

Le montant de l'opération est de 4 002 200 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État, au titre de la Dotation de Solidarité Nationale (DSN), à hauteur de 90% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 10 % du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions à l'État et au Département.

APPROUVE le plan de financement.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RECONSTRUCTION DU PONT DE VEIL

DEPENSE :

Montant 4 002 200 € HT

RECETTES :

ÉTAT 90% 3 601 980 €
(Dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale)
DEPARTEMENT 10 % 400 220 €
(Dans le cadre des aides à la gestion des risques naturels)

TOTAL TTC : 4 802 640 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023

Le Maire,

Sébastien OLHARAN

